

**Snuipp-Fsu 51 SE-Unsa 51** Reims le 12 mars 2019

A Monsieur l’Inspecteur d’académie- Dasen de la Marne

Monsieur l’inspecteur d’académie,

Ce courrier commun, Snuipp-Fsu et SE-Unsa, organisations représentatives en Capd a pour unique objet l’organisation du mouvement 1er degré, dans ses modalités techniques et la mise en place du nouveau barème.

Le ministère est resté sourd à nos revendications et a confirmé ses choix : une saisie unique de vœux avec une obligation de vœu géographique débouchant sur une affectation à titre définitif. Les restrictions de saisie sont donc confirmées, et les interrogations informatiques demeurent avec la nouvelle plate-forme de saisie livrée tardivement aux services. Cette dernière pourra-t-elle intégrer les éléments de barème que nous avons travaillés, pourra-t-elle conserver les zones géographiques « assez restreintes » mises en place dans notre département ?

Localement, comme nous l’avions exprimé en CAPD, nous louons la grande qualité de dialogue social et l’écoute que nous avons eue avec vous et les services pour élaborer le nouveau barème devant intégrer les priorités nationales. Cela fait plus d’un mois que nous sommes prêts, que nous nous sommes mis d’accord sur les équilibres de points des différentes bonifications. Plusieurs nouveaux éléments constituent d’ailleurs une avancée pour les personnels.

Aujourd’hui, nous sommes vivement inquiets quant aux contraintes générées par la nouvelle application de saisie des vœux : choix de vœux larges croisant des « MUG », zones infra et types de postes, obligation possible de zones aboutissant à la couverture presque équivalente au département.

L’application informatique doit être au service des agents et non pas l’inverse.

Les affectations doivent rester choisies et non pas subies. C’est un principe essentiel pour nos deux organisations syndicales.

Monsieur l’inspecteur d’académie, nous vous demandons de bien vouloir éclaircir le plus rapidement possible ces points et ainsi répondre à nos interrogations. Nous avons exprimé ce qui constitue nos lignes rouges, nous espérons que vos décisions induites par les contraintes ministérielles, n’amèneront pas à les franchir.

Vous sachant à l’écoute, veuillez recevoir Monsieur l’Inspecteur d’académie, l’expression de nos cordiales salutations.

Irène Déjardin, Eric Thominot / Snuipp-FSU Aline Geeraerts / SE-UNSA